

RESIDENCE AUTONOMIE Anne Le Rouzic Ville de Carnac

LIVRET D'ACCUEIL



Résidence Autonomie « Anne Le Rouzic »
20 chemin de Pouldevé
56340 CARNAC



02.97.52.04.24



accueil@r-autonomiecarnac.fr



SOMMAIRE

MOT DE BIENVENUE DU PRESIDENT DU C.C.A.S.	1
LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE	2
PRÉSENTATION DE LA RÉSIDENCE	3
LE PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT	4
L'ADMISSION	5
VOTRE LOGEMENT	6
LA VIE QUOTIDIENNE	7
VIE PRATIQUE	11
LA VIE SOCIALE	12
LES ANIMATIONS	13
LES AUTRES PRESTATIONS DE LA RESIDENCE AUTONOMIE	14
L'AMICALE DES RETRAITES	15
INFORMATIONS LEGALES	15
CHARTRE DE LA PERSONNE ACCUEILLIE	16
VILLE DE CARNAC	17

Mot de bienvenue du Président du C.C.A.S.

Le conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Carnac et l'ensemble des équipes professionnelles vous souhaitent la bienvenue au sein de la résidence autonomie Anne Le Rouzic.

Le bien-être et l'épanouissement de tous sont les préoccupations majeures de notre résidence ; une résidence engagée dans une démarche continue de qualité.

Ce livret vous permettra de vous familiariser avec votre nouveau lieu de vie.

Vos remarques et suggestions nous sont précieuses pour améliorer vos conditions d'accueil.



Olivier LEPICK

LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE



LA VILLE DE CARNAC :

Découvrez Carnac, charmante commune nichée au cœur du Morbihan, réputée pour ses mégalithes et sa station balnéaire. Avec une population d'environ 4 244 résidents, Carnac offre un cadre accueillant.

Localisation dans la commune :

Entourée d'un parc arboré et aménagé de sentiers, la résidence autonomie est située à 400 mètres du centre bourg de Carnac, proche des commerces de proximité. Un arrêt de bus permet de se rendre à Auray, Vannes ou Quiberon.

UNE VILLE RICHE EN INFRASTRUCTURES :

- ♦ Différentes zones d'activité
- ♦ Nombreux commerces
- ♦ Services de proximité
- ♦ Multiples sentiers de randonnée et pistes cyclables
- ♦ Médiathèque, musée, cinéma

CONVIVIALITE ET LIEN SOCIAL :

Marché de Noël, Fest-noz, festival d'orgue, concerts, ...

70 ASSOCIATIONS :

Sur des thématiques variées : sports, musique, culture...

LE MARCHÉ PROCHE DE LA RÉSIDENCE :

Quand ?

Mercredi : 7h30 à 13h00

Dimanche : 7h30 à 13h00

Où ?

Parking Saint Fiacre – Carnac Ville

TRANSPORT :

Le CCAS de Carnac propose un Transport A la Demande sur Carnac et en direction d'Auray

*Inscription et réservation auprès du C.C.A.S.
(Tél : 02.97.52.85.02)*

PRÉSENTATION DE LA RÉSIDENCE

Ce livret d'accueil a été réalisé à votre attention et celui de votre entourage afin que vous disposiez de toutes les informations utiles pour faciliter votre accueil au sein de la résidence.



La résidence autonomie “Anne Le Rouzic “ est un établissement social et médico-social, relevant de l'article L 312-1 du code l'Action Social et des Familles. Cette résidence autonomie est administrée par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), établissement public communal.

Elle offre un cadre confortable et sécurisant, une restauration sur site, une présence 24h/24 et des animations, tout en respectant votre indépendance. Les commerces et les services de proximité permettent de maintenir le lien social.

LE PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT

Une équipe pluridisciplinaire est à vos côtés pour répondre à vos besoins, tout en vous accompagnant dans les gestes de la vie quotidienne si vous en ressentez le besoin.

Les agents qui interviennent au sein de l'établissement sont qualifiés.

Ils travaillent quotidiennement dans un esprit d'équipe, respectueux du résident et s'adaptent au rythme de vie de chacun.

Le service soignant : Présent de 6h45 à 21h00, il assure les soins de confort ainsi que le suivi des visites et des prescriptions médicales. L'équipe accompagne et stimule, notamment lors des animations.

L'administration : le bureau est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00. Le personnel administratif est présent pour vous apporter tous les renseignements se rapportant à votre séjour et vous informer sur les aides financières possibles.

Le service de nuit : Une veilleuse est présente de 21h00 à 7h00 pour répondre aux besoins des résidents (téléassistance) et garantir la sécurité au sein du bâtiment.

Le service d'entretien : Les agents de service entretiennent les parties communes, assurent le service en salle de restauration et la gestion de la lingerie, ...

Le service de restauration : Repas confectionnés sur site par une équipe de cuisiniers et servis midi et soir (7jours/7). Produits issus de circuits courts (20% de produits bio).

L'agent technique : Il réalise l'entretien du bâtiment et des espaces verts.

L'ADMISSION

Quelles conditions pour intégrer la résidence autonomie ?

- Être seul(e) ou en couple
- Être âgé(e) de 60 ans ou plus (accueil possible avant 60 ans sous conditions)
- Être autonome dans les gestes et activités de la vie quotidienne

Le dossier de préadmission :

Pour être admis dans l'établissement, un dossier de préadmission est à retirer à l'accueil. Vous pouvez également le télécharger sur le site de Conseil Départemental 56. Il est identique pour tous les établissements du Morbihan (Résidence autonomie, EHPAD, ...).

<https://www.morbihan.fr/>

LE DOSSIER D'ADMISSION A LA RESIDENCE AUTONOMIE ANNE LE ROUZIC

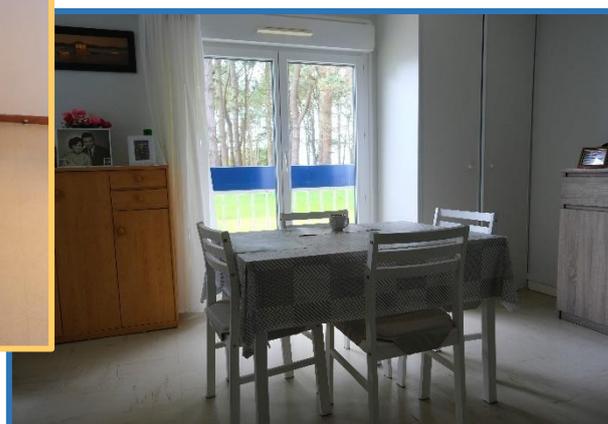
A votre entrée à la résidence autonomie Anne Le Rouzic, vous devez transmettre :

- | | |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ✓ Photocopie d'une pièce d'identité | ✓ Attestation d'assurance habitation (responsabilité civile, incendie, dégâts des eaux et électriques, bris de glace et vol) |
| ✓ Photocopie du livret de famille | |
| ✓ Photo d'identité | |
| ✓ Attestation de droit à l'assurance maladie | ✓ Avis d'imposition de l'année N-1 |
| ✓ Photocopie de la carte vitale et de la carte de mutuelle | ✓ Dépôt de garantie (1 mois de loyer) |
| | ✓ Relevé d'Identité Bancaire |
| | ✓ Autorisation de prélèvement automatique |

VOTRE LOGEMENT

La résidence dispose de 59 logements.

La surface des logements est comprise entre 20 et 45 m².



Conception de votre logement : Chaque appartement est non-meublé pour vous offrir la possibilité de créer « **Votre chez vous** »

L'entretien de votre appartement : Chaque résident prend en charge l'entretien ménager de son appartement. Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez faire appel à des services extérieurs d'aide à domicile.

Téléphone et télévision : Les logements sont équipés d'une connexion Internet vous permettant de souscrire un abonnement auprès de l'opérateur de votre choix. Vous avez la possibilité d'apporter vos équipements informatiques. Pour l'écoute de votre téléviseur personnel, il est recommandé d'utiliser un casque afin de ne pas déranger vos voisins. La connexion Wi-Fi est accessible dans l'ensemble de la résidence.

LA VIE QUOTIDIENNE



Le service soignant peut vous proposer des soins de confort et un accompagnement en fonction de vos besoins

Vous devez choisir vos professionnels de santé.

Les soins médicaux sont sous la responsabilité des médecins prescripteurs et des professionnels libéraux.

Le résident ou son représentant légal doit communiquer à l'établissement :

- ♦ Les coordonnées des professionnels de santé (médecins libéraux, cabinets infirmiers, pédicure, Kiné...).
- ♦ Les personnes à contacter en cas d'urgence et les instructions en cas d'hospitalisation.

Gestion des médicaments :

Qu'est-ce que la **Préparation des Doses à Administrer** : Si vous adhérez à la **PDA**, un pharmacien prépare vos traitements en avance, dans des emballages individuels, selon les prescriptions du médecin. Le cabinet infirmier peut assurer la distribution et la prise de médicaments.

LA RESTAURATION



Le petit déjeuner sera pris dans votre logement en autonomie.

Les repas sont pris dans la salle de restauration.

- ❖ Déjeuner : 11h45
- ❖ Diner : 18h30

Toutefois, vous êtes libres de prendre vos repas dans votre appartement.

◆◆◆◆

Impossibilité temporaire pour raison de santé : un plateau repas est possible

◆◆◆◆

Partager des repas avec votre famille ou vos proches est possible :
Vous devez prévenir l'accueil 48h à l'avance et remplir une fiche de réservation de repas **"invité"**.

◆◆◆◆

Si vous souhaitez prendre un repas à l'extérieur, vous devez prévenir l'accueil 8 jours à l'avance sinon le repas sera facturé.

Les repas sont préparés par un cuisinier 7 jours/7 et peuvent être adaptés selon prescription médicale.

La résidence travaille avec le prestataire AGORA 2R.

LOCAL - CIRCUIT COURT - BIO - VIANDE BOVINE FRANÇAISE - BLEU BLANC CŒUR



Votre menu est affiché dans le hall de la résidence.

Le menu du jour est unique.

Le plat principal peut être différent en fonction des régimes prescrits par les médecins.

LES PETITS PLUS

Le linge est entretenu par un prestataire extérieur.

A retenir :

Jours de livraison et de collecte du linge : Mardi et vendredi

Le linge doit être « marqué » pour éviter les pertes



Votre animal de compagnie est accepté. Pour cela il faut :

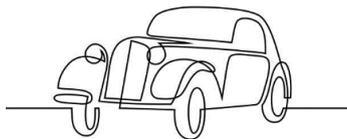
- ♦ Qu'il soit de petite taille
- ♦ Qu'il soit sous votre responsabilité
- ♦ Signer la convention d'accueil de votre animal de compagnie

Vaccinations à jour et protection contre les puces et tiques



Parking :

Vous pouvez garer votre véhicule à l'emplacement réservé aux résidents, à l'entrée de la résidence ou à l'arrière.



Garage :

Vous pouvez disposer d'un garage suivant les disponibilités, en contactant le C.C.A.S..



Le courrier :

Votre boîte aux lettres personnelle se situe dans le hall.
Le courrier est distribué du lundi au vendredi.

Sorties et visites :

Vous pouvez sortir de la résidence à différents moments de la journée et en soirée (promenade, activités extérieures, adhérent à des associations, cinéma, restaurant, ...). Vos proches peuvent également vous rendre visite à tout moment.

DES RESIDENTS ASSOCIES AU FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

La commission « Menus » :

- Commission trimestrielle
- Moment d'échanges sur la qualité du service
- Proposition de menus étudiée par les membres présents

Rencontre avec les familles et les résidents et mode d'expression :

- Réunions planifiées 2 fois par an,
- Moments d'échanges et de partage sur le fonctionnement quotidien de la résidence et de ses services.
- Présentation des nouveaux projets
- **Conseil de la vie Sociale** : Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est une instance consultative qui permet aux usagers de la résidence autonomie de donner leur avis sur les conditions de vie et les services.

La personne qualifiée en cas de litige :

Vous avez la possibilité de faire appel à une personne qualifiée (exemple : un médiateur de la république). Elle vous aidera à faire respecter vos droits.
La liste des personnes qualifiées est annexée à ce livret.

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données est un cadre légal de l'U.E. établi en 2018 pour protéger les données personnelles des citoyens.

VIE PRATIQUE

LA SECURITE :

- ♦ La résidence est ouverte de 7h00 à 21h00.
- ♦ En dehors des horaires d'ouverture, un interphone est mis à votre disposition.
- ♦ Présence continue du personnel 24h/24h et 365 jours par an.
- ♦ Système de **téléassistance***

**La téléassistance : En situation d'urgence (malaise, chute, ...), vous pouvez appuyer sur le bouton de ce dispositif qui alertera un membre de l'équipe.*

Conseil :

Afin d'éviter les vols, nous vous conseillons de ne pas garder d'importantes sommes d'argent en liquide et de mettre vos objets de valeur en lieu sûr.

La résidence déclinera toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

LA VIE SOCIALE

La résidence autonomie propose de nombreux espaces communs, permettant aux résidents de se retrouver.



SALLE DE RESTAURATION :

Lumineuse et spacieuse, la salle de restauration permet de se retrouver pour le déjeuner et le dîner du lundi au dimanche



SALLE D'ANIMATION :

La résidence dispose d'un grand salon avec une télévision, des revues et des jeux de société. Le salon est également un lieu où se déroulent différentes activités quotidiennes et festives. Cette salle située au rez-de-chaussée est accessible à tout moment.



SALON ET BIBLIOTHÈQUE : Une bibliothèque à chaque étage propose un large choix de livres.



BIEN-ÊTRE :

La structure propose des séances afin de profiter d'un moment de détente et de bien-être.



ESPACE BEAUTE :

Situé au rez-de-chaussée, cet espace est dédié aux soins esthétiques et à la coiffure. Vous devez faire appel à des professionnels extérieurs (Esthéticienne, coiffeur, pédicure, ...).

LES ANIMATIONS

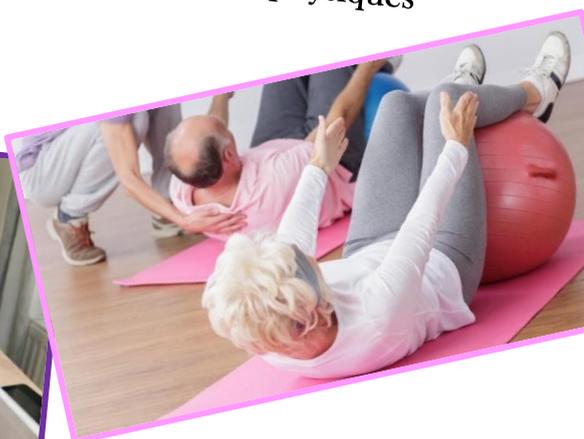
Des animations sont organisées toute l'année par le personnel, les bénévoles et les associations locales. Elles sont facultatives. Le programme mensuel des activités est mis à disposition des résidents et les animations du jour sont affichées dans le hall d'accueil. Toutes les animations proposées par la structure sont gratuites à l'exception des sorties extérieures.

Nous sommes ouverts à toute proposition, partage de connaissances, de savoir-faire, ...

Activités manuelles et compositions florales



Activités physiques



Musique



Spectacles divers

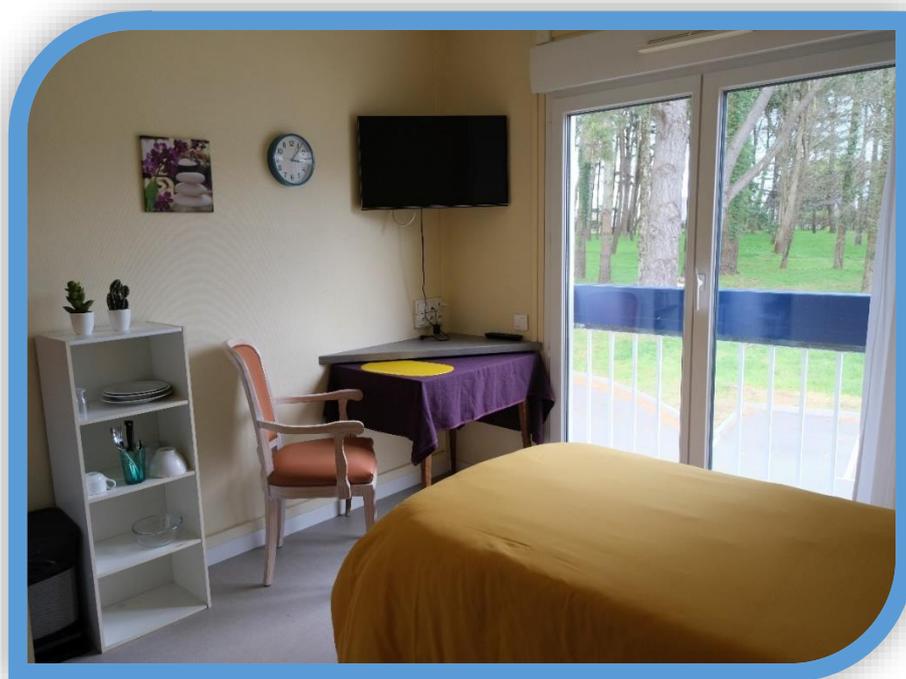


Sorties extérieures



Ateliers bien-être

LES AUTRES PRESTATIONS DE LA RESIDENCE AUTONOMIE



L'hébergement temporaire

La résidence peut accueillir des personnes en hébergement temporaire, suite à une hospitalisation ou pour un temps de "pause", un rapprochement familial ou encore pour faire un essai avant de penser à un hébergement permanent.

Les logements dédiés à l'hébergement temporaire sont meublés et dotés d'un téléviseur. Les linges de lit et de toilette sont fournis.

Restauration ouverte aux personnes extérieures :

Les personnes retraitées habitant la commune de Carnac peuvent se restaurer occasionnellement ou quotidiennement, le midi et/ou le soir à la résidence autonomie " Anne Le Rouzic". Renseignements à prendre auprès du secrétariat (02.97.52.04.24).

L'AMICALE DES RETRAITES DES RETRAITES

L'amicale des retraités occupe un local annexé à la résidence autonomie. Elle vous accueillera pour des activités récréatives et de loisirs (Jeux de société, loto, des chiffres et des lettres, couture, belote, chant, etc...). Elle organise également des sorties, des repas thématiques, ...

Adresse mail : amicale.retraites.carnac56@gmail.com

INFORMATIONS LEGALES

**Maltraitance des personnes âgées
et des adultes en situation de handicap**

Le courage de voir

Victime ou témoin contactez le
3977
Lundi > vendredi - 9h > 19h
Samedi > dimanche - 9h > 13h - 14h > 19h
Service & appel gratuits

Le choix d'en parler

Vous l'avez remarqué : quelque chose ne va pas.
C'est cela, la maltraitance. Au début, ça n'a rien d'évident :
un trouble, un dérapage, un glissement. Et finalement
une asphyxie. Pourtant les solutions ne manquent pas.
Vous aider à les trouver, c'est notre raison d'être.
N'attendez pas, n'attendez plus : appelez le 3977.

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ
*Liberté
Égalité
Fraternité*

3977.fr

3977 Service d'appel gratuit

Charte de la personne accueillie

Principes généraux

Arrêté du 8 septembre 2003



Principe de non-discrimination

Nul ne peut faire l'objet d'une discrimination, quelle qu'elle soit, lors de la prise en charge ou de l'accompagnement.



Droit à une prise en charge ou à un accompagnement

L'accompagnement qui vous est proposé est individualisé et le plus adapté possible à vos besoins.



Droit à l'information

Les résidents ont accès à toute information ou document relatif à leur accompagnement, dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation.



Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

Vous disposez du libre choix entre les prestations adaptées qui vous sont offertes, Votre consentement éclairé est recherché en vous informant, des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement et en veillant à votre compréhension.

Le droit à votre participation directe, à la conception et à la mise en œuvre de votre projet individualisé vous est garanti.



Droit à la renonciation

Vous pouvez à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont vous bénéficiez et quitter l'établissement.



Droit au respect des liens familiaux

La prise en charge ou l'accompagnement favorisent le maintien des liens familiaux, dans le respect des souhaits de la personne.



Droit à la protection

Le respect de la confidentialité des informations vous concernant est garanti dans le cadre des lois existantes. Il vous est également garanti le droit à la protection, à la sécurité, à la santé et aux soins.



Droit à l'autonomie

Dans les limites définies dans le cadre de la prise en charge ou de l'accompagnement, il vous est garanti de pouvoir circuler librement, ainsi que de conserver des biens, effets et objets personnels et de disposer de votre patrimoine et de vos revenus.



Principe de prévention et de soutien

Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect de vos convictions.



Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

L'exercice effectif de la totalité de vos droits civiques et de vos libertés Individuelles est facilité par l'établissement.



Droit à la pratique religieuse

Les personnels et les résidents s'obligent au respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal de l'établissement,



Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti.

RESIDENCE AUTONOMIE

Anne Le Rouzic

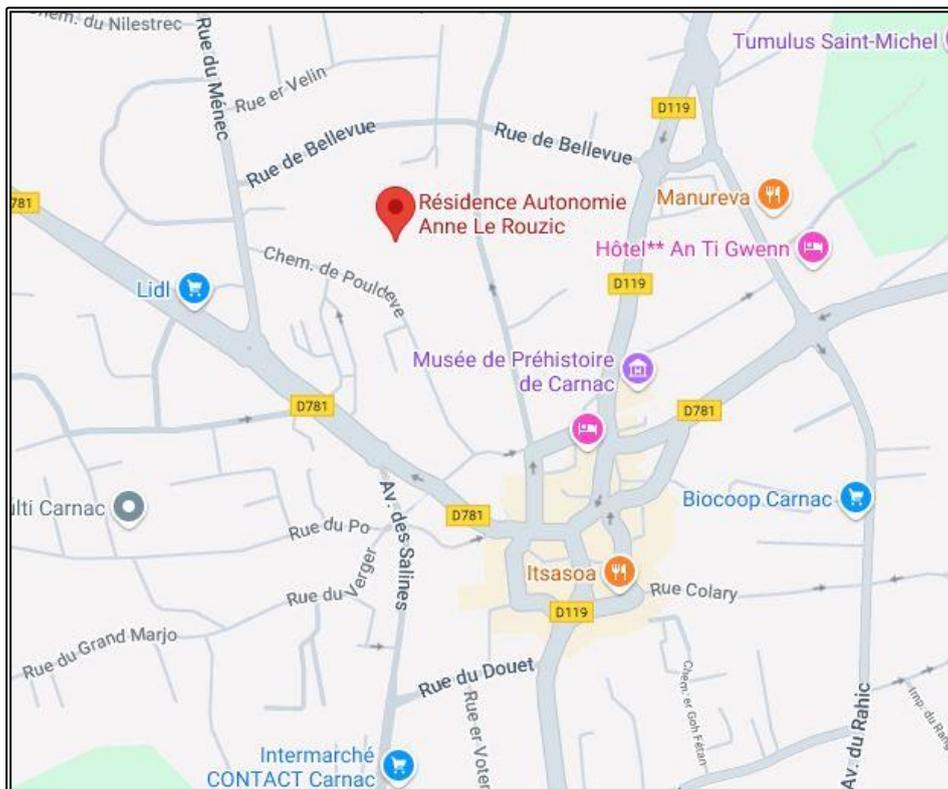
Ville de Carnac



02.97.52.04.24



accueil@r-autonomiecarnac.fr



Résidence autonomie « Anne Le Rouzic »
20 chemin de Pouldevé
56340 CARNAC



Résidence autonomie Anne Le Rouzic

Accueil et renseignements :

Du lundi au vendredi

De 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00



<https://www.carnac.fr/Solidarite-social-sante/Services-du-CCAS/Services-aux-Seniors/Residence-autonomie-Anne-Le-Rouzic>